

Réponses aux questions du Groupe Renfo L1

1. Est-ce un quota par pêcheur ou un quota global ? Si c'est un quota par pêcheur, combien y a-t-il de pêcheurs ?

On considère qu'il s'agit d'un quota global car cela permet de mieux contrôler l'évolution de la population.

2. Comment savoir si une reproduction amène le même nombre de poissons ?

On se fie au document et on considère que chaque reproduction amène 30 poissons.

3. La centaine de truites relâchées dans la rivière sont-elles des mâles ou des femelles ?

On considère que 60 % des truites réintroduites sont des femelles car un mâle peut féconder plusieurs femelles.

4. A partir de quelle taille ou quelle masse est-on autorisé à pêcher des truites ?

On autorise à pêcher les truites à partir de 36cm ou 500g car cela coïncide avec un âge moyen de 4 ans ce qui laisse aux truites femelles l'opportunité de se reproduire au moins une fois avant d'être pêchées.

5.

6.

7. Pourquoi a-t-on les données sur la taille et la masse des truites ?

Ces données servent à être plus pertinentes dans le choix des quotas.

8. Y avait-il déjà des truites avant le premier lâcher ? Si oui, combien ?

Il n'y avait aucune truite avant la réintroduction car on prend comme définition de réintroduction le fait de remettre dans un espace naturel une espèce qui y avait disparu.

9. Comment savoir si les poissons auront la même masse et combien de personnes elles permettront de nourrir ?

Comme les pêcheurs devront peser les poissons pour savoir s'ils respectent les quotas, ils auront l'information de la masse des truites pêchées.

On compte 250g de truite pêchée par personne et par repas.

10. Comment trouver le nombre de pontes avec les 100 truites lâchées ?

On considère que 60 % des truites sont fertiles.